

COMITE DU SYNDICAT MIXTE ARTOIS VALORISATION
SEANCE DU 26 JANVIER 2022

COMPTE-RENDU

Le Président salue l'assemblée.

Thierry SPAS : L'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaires, aménage certains points relatifs à la tenue des séances en présentiel, notamment le quorum, qui est atteint lorsque le tiers des membres en exercice est présent. De plus, un membre peut être porteur de deux procurations.

Afin de garantir des mesures sanitaires optimales, et après approbation de la Préfecture, nous vous proposons donc de tenir cette séance en partie en visioconférence. Je vous demanderais, lors des votes, si vous souhaitez vous abstenir ou voter contre, de le signaler dans le tchat de la conversation. De plus, si vous souhaitez prendre la parole, merci de le signaler grâce au bouton « main » et de donner votre nom. De ce fait, je vais maintenant faire un appel nominal des personnes connectées.

Présents : Pierre ANSART ; Ernest AUCHART ; Alain BARTIER ; Guy BRAS ; Damien BRICOUT ; Philippe CANLER ; Alain CAYET ; Philippe CARTON ; Jean-Jacques COTTEL ; Dominique DELATTRE ; Cédric DELMOTTE ; Nicolas KUSMIEREK ; Michel MATHISSART ; Didier MICHEL ; Mélanie PAWLAK ; Jean-Claude PLU ; Eric POULAIN ; Reynald ROCHE ; Michel SEROUX ; Thierry SPAS ; Daniel TABARY ; Vincent THERY ; Véronique THIEBAUT ; Alain VAN GHELDER ; Philippe VIARD

Excusés : Jean-Claude BLOUIN (pouvoir à THIERRY SPAS) ; Nicolas DESFACHELLE (pouvoir à Nicolas KUSMIEREK) ; Frédéric LETURQUE (pouvoir à Cédric DELMOTTE) ; Françoise ROSSIGNOL (pouvoir à Philippe VIARD) ; Christian THILLIEZ (pouvoir à Michel SEROUX)

Absents : Bernard BRONNIART ; Michel FLAHAUT ; Jean-Paul LEBLANC ; Bernard MILLEVILLE ; Jérôme PALISSE ;

Etat des pouvoirs :

Jean-Claude BLOUIN	donne pouvoir à	Thierry SPAS
Nicolas DESFACHELLE	donne pouvoir à	Nicolas KUSMIEREK
Frédéric LETURQUE	donne pouvoir à	Cédric DELMOTTE
Françoise ROSSIGNOL	donne pouvoir à	Philippe VIARD
Christian THILLIEZ	donne pouvoir à	Michel SEROUX

Je propose de désigner Alain BARTIER comme secrétaire de séance.

Lors du dernier Comité, le 15 décembre 2021, Monsieur Philippe CARTON était secrétaire de séance. Avez-vous des remarques particulières ? Nous pouvons considérer que le procès-verbal de ce comité 15 décembre est adopté.

Avant de passer aux projets de délibérations, j'ai souhaité vous faire un point d'actualité sur différents sujets du SMAV.

I. Point d'actualités

◆ Le covid

Les indicateurs épidémiologiques liés au COVID-19 se sont très rapidement dégradés en France à partir de début décembre 2021. Ceci a eu un impact sur le nombre de cas positifs détectés au sein de notre établissement.

En décembre 2021, dans le but de réduire la circulation du virus, le SMAV avait décidé de renforcer les dispositions du Protocole National en Entreprise et d'isoler systématiquement les cas contacts. Ainsi, sur le mois de décembre, 7 agents ont été testés positifs.

Avec l'apparition du variant OMICRON et afin d'assurer le maintien du service public, le SMAV a fait le choix, depuis janvier 2022, d'appliquer strictement les recommandations gouvernementales et ainsi de ne plus imposer l'isolement de ses cas contacts. Ainsi 11 agents ont été testés positifs depuis le 1er janvier, dont 8 agents à la collecte.

◆ L'évolution du projet de nouveau centre de tri des emballages

Le SMAV a participé aux études territoriales lancées par le SYMEVAD et la CABBLR au sujet de l'extension des consignes de tri. D'autres territoires sont également mobilisés dans les réflexions. Aucun territoire ne possède le périmètre de population et donc de tonnages suffisants pour atteindre les seuils imposés par Citéo : les rapprochements territoriaux seront obligatoires.

Indépendamment de l'extension des consignes de tri, nous avons décidé de fermer le CDT en juin 2021. Ce dernier, construit en 2006 n'avait jamais subi d'amélioration ou de mise à jour techniques. Il était techniquement obsolète. Nous devons déjà réorienter des matières en dehors de notre territoire, sans parler des investissements nécessaires pour le maintien au niveau technique de base pour son fonctionnement.

- 28 janvier 2021 : réunion générale de l'ensemble des territoires (+ de 1,5 M d'habitants représentés autour de la table), la décision est prise de sectoriser en 2 ensembles territorialement cohérents.
- 15 février 2021 : présentation du projet en Bureau exécutif du SYMEVAD, validation du lancement d'une étude juridique sur la base d'un groupement de commande pour définir le mode de coopération. A ce stade des retours, y/ politique les choix portent sur les modalités de la coopération, pas sur la coopération elle-même.
- 6 janvier 2022 : le Président du SYMEVAD nous informe (SMAV et CC Pévèle-Carembault) de la réorientation du projet suite au veto de Douais Agglomération. Le SYMEVAD réaménagera seul et pour son compte son centre de tri d'Evin Malmaison. Il proposera son vide de tri (environ 8 à 9000 tonnes) via des marchés publics. Le travail de trois ans, fait entre autres aussi par les services du SMAV, se trouvait donc balayer par une opposition soudaine et très tardive de Douais Agglo.
- Sans délais les services du SMAV informent Citéo de la situation qui en retour indique, qu'au regard des orientations prises sur les périmètres SMLA, CABBLR, SMFM, la CABBLR se retrouve dans le même schéma que le SMAV et pourrait être intéressée par un

rapprochement. J'ai moi-même eu des contacts avec le Vice-Président de la CABBALR en charge des déchets, Monsieur Gibson. Nous allons donc nous rencontrer le 28 janvier. Cette réunion a pour but de remettre à plat nos difficultés et les possibilités dans lesquelles nous pourrions éventuellement travailler ensemble à un centre de tri adapté aux extensions des consignes de tri.

Citeo nous renouvelle son soutien, d'autant plus que nos résultats vis-à-vis de l'éco-organismes sont tout à fait satisfaisant. Dans un temps intermédiaire à la construction d'un futur centre de tri, nous pouvons travailler par la voie des marchés pour faire trier notre CS aux alentours de 10 000 T par an via des marchés avec Paprec ou le Symevad.

Cédric DELMOTTE : j'ai une petite question, sur le sujet de l'ECT tu as tout résumé. C'est bien que tu puisses reprendre des discussions avec la CABBALR. Il avait été discuté en commission « collecte » de voir aussi avec la CALL qui est avec Paprec.

Thierry SPAS : La communauté d'agglomération Lens-Liévin a elle-même investi chez Paprec à hauteur de 5 millions d'euros et n'est pas en nécessité de chercher d'autres partenaires. Leur besoin est déjà assumé depuis 2019. L'extension des consignes de tri est issue de la loi Transition Ecologique d'août 2015. Le SMAV avait déjà commencé à travailler à une éventuelle adaptation du centre de tri en missionnant le cabinet Ecogéos. Nous nous étions rendu compte très vite que le centre de tri était trop petit et que pour travailler sur un territoire cohérent, il fallait s'associer avec d'autres territoires. En 2019, Paprec était déjà adaptée à l'extension des consignes de tri. La CALL est donc parfaitement autonome car ils ont le bassin de population.

♦ La construction de la station-service GNV

Dans le cadre de ses engagements vis-à-vis de la réduction de ses impacts environnementaux et dans le cadre du CTE du Grand Arras le SMAV a choisi de migrer une partie de sa flotte de BOM vers une motorisation au gaz naturel et BioGNV. Une station-service ouverte au public sera construite en 2022 afin de permettre le ravitaillement des BOM.

Ce projet de mise en service d'une station gaz se fait en cohérence avec la construction en parallèle du technocentre de la méthanisation, dans un souci d'économie circulaire.

Mars 2021 : Délibération pour la création d'une SAS ayant pour objet la construction d'une station-service GNV

Novembre 2021 : Création de la SAS Artois EnR

- SMAV 55%
- Mobilité Énergie 45 %
- Président de la SAS : M. Thierry Spas
- DG de la SAS : M. François Dusannier

Janvier 2022 : Proposition de délibération pour l'apport de fond et du terrain par le SMAV à la SAS

Avril à Septembre 2022 : Travaux de construction

Septembre 2022 : Ouverture à tout public de la station.

Didier MICHEL : Si on regarde un peu les tendances, le développement de la consommation de gaz va certainement s'accroître au regard du coût avantageux. Les camions qui risquent de faire le plein en gaz sont sûrement ceux prévus pour des petits trajets et je voulais soulever la question de la circulation potentielle sur cette route. Je pense qu'il faut être vigilant par rapport à cette problématique, et demain soir il y a une réunion sur la circulation des poids lourds sur les routes qui sont déjà engorgées. Il faut estimer le flux de véhicules d'autant que nous sommes à proximité des zones d'activités.

Thierry SPAS : Les BOM passent déjà là car il y a la centrale de passage. La circulation se fait de façon circulaire grâce à des ronds-points, il n'y a pas de cisaillement. A ce niveau-là, en termes d'attente nous avons 4 pistes pour une recharge rapide. Nous allons voir avec l'évolution de la demande. Nous sommes sur un modèle d'équipement mobile. Si nous arrivons à négocier sur d'autres terrains, qui au niveau du trafic poseraient moins de problème, nous pourrions déménager.

Damien BRICOUT : Oui, c'est modulable. Il faut se poser des questions sur les zones d'activités si nous ne pouvons plus avoir d'activités. Nous sommes dans un secteur où l'activité se concentre, il y aura aussi le centre de méthanisation. Nous ne sommes pas proches des habitations, ni en centre-ville.

Thierry SPAS : On est sur une station GNV qui renforce le caractère de la transition écologique sur l'écopôle. Cela donne du sens. Au niveau de la vitrine, c'est intéressant : à la fois un élément qui peut fournir des intrants en méthanisation et d'un autre côté avec une station qui va fournir du biogaz. Nous sommes vraiment dans un système d'économie circulaire.

Quant à la structure de voirie, il n'y a pas grand-chose à craindre car nous avons déjà pas mal de poids lourds qui passent dessus.

◆ [L'opération « j'irai réduire chez vous »](#)

Véronique THIEBAUT : Nous sommes en période d'inscriptions. L'idée est de revoir à la baisse le nombre = des foyers concernés : nous serions à 150 et aujourd'hui, nous avons 94 foyers inscrits. Les inscriptions sont prises jusqu'au 1^{er} février pour les équipes et les inscriptions individuelles jusqu'au 15 février. Tous les élus ont reçu le kit de communication. Ce qui est intéressant de souligner dans cette démarche, ce sont tous les ateliers proposés.

Il y a une 1^{ère} journée programmée le 12 mars à la mairie de Maroeuil, je remercie d'ailleurs la mairie pour la mise à disposition gracieusement. Il y a eu un certain nombre de communications dans la presse et les pages facebook. Il y a également eu une conférence de presse. Si dans les bulletins municipaux vous souhaitez mettre un encart, n'hésitez pas.

En termes de planning :

- Démarrage le 12 mars jusqu'au 30 avril en période de référence
- 1^{er} mai au 31 octobre : travail avec des pesées.

L'ambition est de viser 10% de réduction des déchets et travailler avec les ambassadeurs sur la question des consignes de tri.

Mélanie PAWLAK : J'ai relayé cette information. Est-ce qu'en tant que maire nous allons avoir un retour sur les foyers inscrits dans nos communes ?

Véronique THIEBAUT : Oui mais pas forcément de façon nominative, mais nous pouvons te donner le nombre de foyer et les secteurs.

♦ La collecte des sapins de Noël

Les services de la CUA nous ont informé mi-décembre d'un souhait de collecte de sapins en porte-à-porte pour 8 communes. Sur cette demande et conformément aux dispositions du règlement de collecte, un devis a été rédigé et adressé. Les prestations se sont déroulées du 17 au 24 janvier 2022 sur ces 8 communes pour un total de 38h30 de travail et 15.8 Tonnes collectées. Le montant total de cette collecte est donc de 3 710 € HT (3157 € de frais de collecte et 553 € de frais de traitement).

➔ (au cas où, pour le marché de Noël, le montant total est de 3128 € HT de traitement et 3608 € HT de frais de collecte, soit 6 736 € HT)

Thierry SPAS : Si vous n'avez pas d'autres questions, nous pouvons donc à présent passer à l'examen des délibérations.

Délibération n°1

La première délibération reprend notre dossier pour l'appel à candidature auprès de l'éco organisme Citéo pour l'extension des consignes de tri.

CITEO est un éco-organisme agréé par l'Etat pour la filière des emballages ménagers pour la période 2018-2022, ayant pour objectif d'uniformiser les consignes de tri pour les usagers et d'étendre cette action à l'ensemble du territoire national.

C'est pourquoi, au travers d'appels à projets, CITEO propose aux collectivités des mesures d'accompagnement spécifiques qui viennent compléter et renforcer ses soutiens financiers et qui visent à soutenir les initiatives en faveur de l'augmentation de la performance du recyclage, dans des conditions respectueuses de l'environnement et à des coûts maîtrisés

Dans ce cadre, le Syndicat Mixte Artois Valorisation prévoit de répondre à la cinquième et dernière phase de l'appel à candidature de CITEO concernant l'extension des consignes de tri.

Si ce projet est retenu, le Syndicat Mixte Artois Valorisation pourra bénéficier d'une augmentation du soutien financier versé par CITEO sur les tonnes de plastiques recyclées : 660 €/tonne en extension des consignes de tri contre 600 €/tonne sans extension de consignes. Nous allons gagner plus par tonne, et comme nous allons augmenter le tonnage de la CS, c'est donc très intéressant.

Le dossier de candidature doit être déposé avant le 25 février 2022 pour une sélection des lauréats en juillet 2022. Il vous est demandé de bien vouloir approuver la réponse du SMAV à l'appel à candidature lancé par CITEO pour l'extension des consignes de tri sur l'ensemble de son territoire.

Avez-vous des questions ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2

La seconde délibération concerne les investissements prévus en 2022 pour Artois ENR. Je laisse donc la parole à Damien BRICOUT pour nous présenter cela, ainsi que la suivante délibération relative à Euramétha.

Damien BRICOUT : Comme vous le savez, le SMAV s'engage à diminuer ses impacts sur le climat, notamment en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre. L'un des projets portés est celui de la mutation du parc de véhicules qui sera remplacé d'ici les quatre prochaines années par des véhicules

fonctionnant au Gaz Naturel pour Véhicules (GNV). La station-service de gaz est un projet structurant pour le territoire, l'économie et l'environnement.

Actuellement, le SMAV effectue le plein de ses 5 premières BOM fonctionnant au gaz via la prise de charge rapide présente sur le dépôt de BUS de Kéolis. Dans le cadre de la poursuite du développement de la migration du parc de BOM vers la motorisation GNV, le SMAV doit s'équiper d'une station rapide de distribution de GNV.

Étant donné la complexité du projet, le SMAV a fait le choix de créer une société de projet, Artois EnR, avec la société Mobilité Énergie. Le SMAV est actionnaire majoritaire d'Artois EnR à hauteur de 55% du capital social.

Ce projet s'implantera sur l'écopole de Saint Laurent Blangy. Le terrain nécessaire sera apporté par le SMAV à la société Artois EnR. La phase de construction de la station sera réalisée en 2022 et l'ouverture de la station est prévue pour le 2nd semestre 2022.

Les études d'opportunités ont été réalisées et la consultation des entreprises pour la construction de la station est en cours.

Le temps d'étude et les délais de livraison des équipements n'ont pas permis le déblocage des fonds sur l'année 2021 suivant la délibération 2021-06-11. Il vous est proposé de bien vouloir inscrire les crédits nécessaires au remboursement des dépenses repris au budget principal de l'exercice 2022.

Pour rappel : le montant d'investissement de l'investissement sera de l'ordre 1,4M€ après consultation. La part d'investissement apporté par le SMAV est de 144 300 euros. Ce montant comprend les apports suivants :

- Apport foncier : 19 050 euros (selon l'avis des domaines pour 1 620m²)
- Augmentation de capital : 5 700 euros. Le capital social de la SAS sera porté de 5 000 euros à 50 000 euros
- Apports en compte courant d'associé : 119 600 euros

Il s'agit donc de glisser ce que nous n'avons pas consommé en 2021.

Eric POULAIN : C'est un compte courant rémunéré ?

Damien BRICOUT : C'est un compte courant rémunéré à 1,17% ce qui est le tarif légal.

Thierry SPAS : Avez-vous des questions ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°3

Damien BRICOUT : Le SMAV s'est porté candidat accompagné de la CUA et de deux partenaires privés (Véolia Eau, Engie Biogaz), pour concevoir et construire le futur technocentre régional de la méthanisation.

Les études mandatées par la SAS Euraméthà à la société de conseil SEPOC ont permis de réaliser les études préliminaires et de lancer la phase de consultation en février 2020. A ce jour la consultation est cours de finalisation et le projet va entamer la phase de construction à partir du 1er semestre 2022.

Le montant d'investissement du projet est de 19,3M€ pour l'ensemble des lots, les frais financier et le besoin en fonds de roulement. Le financement du projet est prévu de la façon suivante :

- Subvention FEDER : 3,7 M€
- Subvention ADEME : 1,9 M€
- Emprunts : 10,7 M€ (Prêt relais TVA : 1,8M€, Prêt Relais subvention : 5,6 M€)
- Fonds propres : 3 M€

Le montant des fonds propres est à partager entre les quatre actionnaires au prorata de la participation de chacun au capital social. La participation totale du SMAV sera donc de l'ordre de 459 000 euros. Dans le cadre des études préliminaires, le SMAV a déjà versé en avance de compte courant la somme de 71 250 euros.

Dans le cadre des travaux qui seront réalisés en 2022, la participation du SMAV sera de 387 750€. Ce versement sera réparti entre des apports en compte courant, à hauteur de 342 750€ et la participation au capital social de la SAS Euramétha à hauteur de 45 000€.

Pour rappel, étant donné le temps d'analyse qui a été nécessaire pour valider le projet dans les comités d'engagement des quatre actionnaires, les crédits inscrits au titre de l'année 2021 selon la délibération 2021-06-10 n'ont pas été consommés.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est donc aujourd'hui proposé de bien vouloir autoriser l'inscription des crédits nécessaires au remboursement des dépenses qui seront repris au budget principal de l'exercice 2022.

Thierry SPAS : Avez-vous des questions ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie.

Guy BRAS : L'estimation du projet au départ est différente de l'actuelle. Je me posais la question sur l'économie du projet et savoir si c'est toujours fiable. Je voudrais savoir si l'économie est toujours bien en place ?

Thierry SPAS : Ces provisions ont été reportées car les Comités d'engagement de Véolia et Engie ont regardé à la loupe si la capacité d'exploitation était rentable. Nous avons eu récemment leur réponse.

Damien BRICOUT : Les groupes privés ont décortiqués les chiffres et on peut s'appuyer sur ces groupes pour retrouver de la rentabilité. Ils ont voulu renégocier les coûts. Avec la Région, ils ont négocié l'enveloppe de la filtration et nous avons réussi à négocier pour avoir un pilote sur une partie afin d'obtenir une économie entre 700 000 et 1 millions. Nous avons pris du temps mais cela est dû aux sociétés qui épluchent le dossier afin d'obtenir la meilleure rentabilité.

C'est vrai qu'à ce prix-là, ça me paraît très cher pour faire de la méthanisation, mais c'est un technocentre, c'est une référence régionale avec de la recherche et innovations. Un technocentre n'est pas un méthaniseur commun. Si on déduit la subvention nous arrivons à des prix rentables.

Thierry SPAS : Nous ne sommes pas sur une simple unité de méthanisation, elle accepte plusieurs intrants et nous sommes sur une dimension de vitrine et de recherches et développement sur la méthanisation.

Cédric (DELMOTTE), on pourrait aussi se demander pour quelles raisons la CUA s'engage dans cette aventure ?

Cédric DELMOTTE : Je voulais compléter, et rassurer Guy BRAS, c'est qu'effectivement cela a pris du temps, mais le temps était dû à des études des groupes privés car on voulait aller plus loin sur la sécurité des intrants, la réduction du nombre de lots. Ils sont allés jusqu'au bout du bout, ce dossier

est monté jusqu'au n°2 de Véolia France. Ce sont les plus gros investisseurs. On peut être rassurés. On peut rappeler que nous ne sommes pas qu'un outil technique et économique, il y a toute une vitrine que la Région souhaite mettre en avant. C'est dans cet esprit-là que cela a été monté. Au niveau du SMAV ; il y a une ligne créée, qui sera alimentée, exclusivement avec les déchets provenant du SMAV (voie sèche). Nous répétons souvent ce discours car le projet a pris du retard avec les aléas des gros travaux.

Guy BRAS : On devait déjà fournir du gaz au 1^{er} janvier 2023, nous avons anticipé. Aujourd'hui, on prend un retard et nous ne serons pas prêts au 1^{er} janvier 2023. Comment est-ce que cela se passe ? Le marché est caduc ? Les engagements et le prix sont-ils conservés ?

Cédric DELMOTTE : Oui, il y a eu un engagement de conserver sur trois mois de délais avec les mêmes conditions. A la dernière réunion, j'ai poussé le privé pour qu'il donne des décisions. Au niveau du Public, nous étions prêts à la CUA et au SMAV et c'est plutôt avec les privés que cela a pris du retard car ils ont poussé au maximum leur recherches.

Damien BRICOUT : Il y a des projets qui sont sous pression à cause du rachat de tarif qui ne va pas changer. Néanmoins, il y a eu une remise de trois mois pour raisons du covid et au pro rata des dates de contractualisations sur le tarif du rachat.

Guy BRAS : S'il y a déficit de fonctionnement, le SMAV est engagé à 15%. Nous ne pouvons pas nous le permettre.

Thierry SPAS : Nous sommes d'accord avec toi, nous sommes dans une phase d'inflation. Véolia a donné un retour favorable avec un suivi du dossier très proche. Ils nous ont appelé à vigilance par rapport à l'augmentation de certains coûts.

Damien BRICOUT : C'est bien l'entité SAS Euramétha et non pas le SMAV. Dans le pire des cas, s'il y a un effondrement, nous sommes responsables à hauteur de 1,5 fois de la part de nos engagements. C'est le principe des entreprises qui font faillite.

Michel SEROUX : Sur ce projet, je ne suis pas sûr à 100% que ce soit la vitrine du SMAV qui va en tirer parti. Je voudrais vous dire, c'est mon sentiment, le problème des intrants autres que ceux du SMAV, nous avons peu de vision à long terme dessus. J'espère que l'étude a été bonne sur la question des instants. L'investissement est une chose, mais le fonctionnement en est une autre. S'il y avait un problème d'intrant, la rentabilité ne sera pas présente. J'é mets des réserves. Je pense que le SMAV n'aurait pas dû investir là-dedans.

Vincent THERY : Pour répondre à la question de la motivation de la CUA, étant Vice-Président à l'énergie, j'ai envie de dire qu'aujourd'hui, quand on doit tendre vers les objectifs du PCAET, le mixte énergétique est obligatoire et mettre tous ses œufs dans le même panier n'est pas envisageable. Les méthaniseurs en font partie. Dans le privé, ils ne sont pas technocentre, il n'y a pas le côté pédagogique. C'est grâce à cela que nous avons obtenu nos subventions. Chaque opérateur du privé va chercher à court et moyen terme une rentabilité.

Cédric DELMOTTE : On travaille sur la sécurisation des instants. A la CUA, nous avons un groupe de travail sur la méthanisation, et nous avons eu des interventions de la chambre d'agriculture concernant les possibilités d'intrants. Mais il faut quand même s'organiser, par rapport à la multiplication des méthaniseurs, nous en sommes bien conscients mais nous y travaillons et dès vendredi, nous avons rendez-vous avec Terreos, pour continuer à chercher des intrants et sécuriser cela.

Eric POULAIN : La stratégie de monter ce projet est fait à fin de compte à partir d'un outil qui est le SMAV qui est un outil de service, tandis qu'Euraméthéa est outil essentiellement tourné vers la recherche et le développement auquel on est venu greffer.

La partie tertiaire R&D, la valeur ajoutée n'est faite que par les Hommes, tandis qu'au SMAV elle est faite que par la matière avec un effet multiplicateur par l'habitant. Aujourd'hui, nous amenons des fonds qui sont la case départ, il faut reconsolider les fonds propres. Vous avez la rapidité du retour sur investissements ?

Louis LOUCHART : Taux de rentabilité de 7%.

Eric POULAIN : On va remonter les dividendes dans l'augmentation du capital. Je ne critique pas mais c'est vraiment une usine à gaz où vous n'en aurez jamais la maîtrise, ce sera pour les privés. Ce n'est pas une représentativité politique.

Thierry SPAS : Pour défendre ce projet, il a fallu que des élus aillent défendre ce projet auprès de la Région. Le projet, pour l'instant, vis-à-vis des partenaires. C'est un projet à quatre partenaires, et nous avons d'autres actionnaires potentiels qui frappent à la porte. Il y a un bouclage financier qui doit se faire avec une discussion. Ce que je vous demande, c'est de respecter l'objet de la délibération, c'est-à-dire des investissements pour la SAS pour un apport prévu déjà au budget 2021 et reporté en 2022.

Damien BRICOUT : C'est une décision politique prise il y a un bon cout de temps, c'est un travail de longue haleine qui a été défendu ardemment à la Région. Nous avons suivi, nous avons tout fait pour cela soit cohérent. C'est un projet maîtrisé et cadré.

Jean-Jacques COTTEL : Je m'interrogeais aussi par rapport à la possibilité de sortir du capital à un moment donné. Nous avons donc la possibilité de sortir du Capital si d'autres actionnaires venaient à se positionner ?

Thierry SPAS : Oui tout à fait, mais il faut que le projet soit financièrement bien ficelé avant d'y penser.

Vincent THERY : Est-ce que la SEM Energie hauts de France participe ?

Thierry SPAS : Oui, elle attend car elle ne peut pas rentrer tout de suite.

Délibération adoptée avec 23 pour et 3 abstentions -M Seroux, G Dué et E Poulain

Délibération n°4

Thierry SPAS : Nous arrivons donc au dernier projet de délibération qui est l'approbation du débat d'orientation budgétaire.

Le DOB est une formalité substantielle à l'adoption du budget, elle a vocation à éclairer le vote des élus et à permettre à l'exécutif de tenir compte des discussions afin d'élaborer des propositions qui figureront dans le budget définitif. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique qui peut faire l'objet d'un vote. Ainsi par son vote, le Comité Syndical prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

Afin d'alimenter ce débat, vous avez tous reçu depuis une semaine, le rapport d'orientations budgétaires pour 2022.

Nous allons revenir avec vous sur certains points du rapport, notamment concernant les ressources humaines. Je laisse donc la parole à Michel SEROUX pour nous présenter cela.

Michel SEROUX :

L'année 2021 a été riche en matière de gestion des ressources humaines, notamment avec la fermeture du centre de tri et le reclassement réussi des agents, la mise en œuvre du RIFSEEP et des familles de fonctions, le démarrage des travaux suite à l'enquête sur les risques psycho-sociaux. Je tiens à féliciter tous les acteurs ayant contribué à la réussite de ces projets et leur continuité.

Les diapos 2 et 3 présentent la structure des effectifs. Il est nécessaire de différencier les emplois dits permanents (=stagiaires, titulaires, CDI et CDD de 3 ans) des emplois dits non permanents (CDD d'accroissement ou de remplacement, apprentis et stagiaires école).

A la fin de l'année 2021, nous comptabilisons 222 ETP en emplois permanents et 41 ETP en emplois temporaires soit environ 15% de l'effectif total.

En fin d'année 2021, les effectifs du SMAV s'établissent à 264 ETP qu'il convient de comparer à activités équivalentes à l'année 2019. En 2020, l'organisation des services et donc les besoins en effectifs ont été fortement impactés par le premier confinement. Ce n'est pas une année représentative à utiliser en référence.

L'effectif ETP, à périmètre constant (missions de service public identique), a donc diminué de 7,10%.

L'audit RH en cours de lancement devra nous éclairer sur l'adéquation entre les ressources mobilisées et les services à assurer. Il permettra également de faire un point sur l'organisation des services entre eux. En d'autres termes, quels sont nos besoins qualitatifs et quantitatifs en matière de ressources humaines et comment faut-il les mobiliser et les organiser pour optimiser le fonctionnement des services.

Diapo 3 : Structure des effectifs

En comparaison avec l'effectif permanent de 2020, nos effectifs ont diminué de 10 agents. Le détail se trouve sur la présentation. En 2021, le taux de remplacement est de 0 sur l'effectif permanent.

Diapos 4 et 5 : Les enjeux

L'Etablissement souhaite poursuivre son effort de maîtrise de la masse salariale en limitant les recrutements et en redéployant les effectifs selon les compétences et les besoins.

Malgré cet engagement, l'effectif budgétaire évolue. En effet, malgré une diminution du nombre de titulaire -11,76%, le nombre de contractuels augmente entre 2017 et 2021.

Il convient donc de s'attacher, dans cette période de transition, à la plus grande prudence en matière de gestion des effectifs et de l'organisation générale des services du SMAV.

Les enjeux RH sont directement liés aux calendriers à venir du SMAV :

- la refonte des circuits de collecte
- les réflexions sur les modes de gestion des recycleries, des activités liées aux professionnels ou encore de développement de nouveaux services
- les choix en matière de consignes de tri (bio déchets, emballages)
- l'organisation des déchèteries
- l'organisation et la place des services supports

C'est pourquoi les postes de titulaires qui ne sont plus nécessaires pour produire le bon niveau de service seront « gelés » au tableau des effectifs

L'audit général des services qui se tiendra entre début février et fin juin 2022 et le travail du COPIL sur les risques psychosociaux seront des outils pour aider aux décisions et pour accompagner les plans d'actions.

Diapo 6 :

La structure de la dette est saine. Nos charges financières diminuent encore. Nous prévoyons 222 000 € en 2022 de remboursement des intérêts. En matière de Capital, nous remboursons environ 13% par an de l'encourt moyen annuel.

Diapo 7 :

La diapo 7 présente le projet de PPI à ce jour. Celui-ci prévoit 2 874 580 € de dépenses d'équipements en 2022 essentiellement composées par :

- 1 000 000 € pour la construction de la nouvelle déchèterie d'Avesnes le Comte pour 35% du total
- 411 000 € pour les équipements informatiques et travaux qui accompagnent notamment le contrôle d'accès en déchèteries, la géolocalisation des véhicules et le nouveau système de gestion des habitants (numéro vert et base de données) pour 14% du total
- 400 000 € pour l'acquisition de conteneurs roulants pour le renouvellement du parc et l'anticipation de nouveaux besoins dans le cadre de l'extension de consignes de tri pour 14% du total
- 387 000 € pour notre participation à la construction du technocentre de la méthanisation pour 12% du total
- 125 000 € pour notre participation à la construction de la station-service GNV sur l'écopôle pour 4% du total
- 45 000 euros pour le technocentre

Ces investissements seront financés en recourant à l'emprunt.

Diapo 8 :

La diapo 8 présente les attendus en matière de tonnages pour l'année 2022 reliés aux populations mises à jour sur la présentation. C'est pourquoi les chiffres sont différents entre le rapport papier et la présentation de ce jour.

Nous attendons un solde positif de + 278 habitants pour les calculs de 2022 et passons ainsi à 166 208 habitants (calcul selon les populations municipales).

Les cases jaunes reprennent les tonnages par flux et par adhérents. Il s'agit des tonnages collectés en porte à porte ou amenés directement par les adhérents. Les tonnages issus des déchèteries ne sont pas concernés par ce tableau.

Diapo 9 :

La diapo 9 reprend les contributions attendues des adhérents afin d'équilibrer en grandes masses le budget 2022 qui sera un budget de transition.,

Tout cela a été négocié âprement entre les trois collectivités :

Nous proposons ainsi :

+ 3,14 €/habitant pour la CUA

+4,37 €/habitant pour la CC des Campagnes de l'Artois

Et pas d'augmentation pour le territoire de la CC du Sud Artois

Vous avez le détail sur la présentation à l'écran.

Diapo 10 :

Et pour finir la synthèse de la diapo reprenant les grandes masses et l'attendu en Epargne Nette pour l'exercice 2022, environ 115 000 €.

Thierry SPAS : A présent, avez-vous des remarques à faire ? Des réflexions ?

Eric POULAIN : Pas de remarques sur le fond, mais qu'est-ce qu'un budget de transition ? On va se retrouver où dans un an ? Nous sommes très large pour rajouter de l'argent. D'après ce que j'ai compris, le budget de transition nous permet de tenir, car n'avons pas su prendre des décisions, par conséquent nous avons tout ces arguments que nous allons remettre sur la table, à moins que dans l'année un miracle se produise. A l'intérieur du SMAV il y a la collecte et le traitement. Un prix à la collecte le même pour tout le monde ne me choquerait pas étant donné que les EPCI paient sur le volume. Après il y a le traitement, qui est fluctuant. Mais la collecte, qu'elle aille là ou là, c'est la même chose. Je vous laisse le soin d'effacer cette idée de budget de transition et de rentrer dans un vrai budget rapidement.

Thierry SPAS : Pour moi, un projet de transition est un budget qui ne tient pas compte de ce qu'il faudrait changer dans les modalités de calculs des contributions des trois adhérents. Nous n'avons pas réussi à trouver une règle qui satisfasse tout le monde sur le calcul.

Au mois de mars, le budget primitif doit être équilibré et nous travaillerons de suite à la préparation du budget 2023 éclairé par les études de certains EPCI ou de notre propre audit financier.

Michel SEROUX : Le budget de transition était nécessaire car se pose la question de trouver un accord pour toutes les intercommunalités. Néanmoins, il y a une étude sur laquelle nous avons été invité mais qui est compliqué à analyser. Et il y a l'étude demandée par le SMAV sur laquelle nous attendons beaucoup plus d'éclaircies. Le reste résulte d'un accord.

Cédric DELMOTTE : Je peux comprendre l'intervention d'Eric Poulain. Nous avons aussi lancé un audit sur les projections, et un courrier envoyé par Frédéric Leturque a été adressé à Thierry Spas reprenant les réflexions. Là où je ne peux pas tout à fait affirmer, je pense que le coût de collecte est différent entre le rural et l'urbain : moins de km cela coûte moins cher. Cette différence ne doit pas être basée uniquement là-dessus. A la CUA nous sommes dans une démarche de remise à plat. Notre prochaine conférence des maires sera organisée autour de la thématique du déchet, et ce sera l'occasion pour le Président du SMAV de débattre avec des maires qui ne sont pas au Comité syndical. Une fois que nous aurons validé ce que chaque EPCI souhaite avoir en commun et les prestations supplémentaires, nous pourrons bâtir un budget.

Didier MICHEL : Je voulais poser une question par rapport à la gestion des effectifs, j'ai cru comprendre que nous avons une gestion prudentielle car nous n'allions pas remplacer les départs. Est-ce que cette décision s'appuie sur la décision de la pyramide des âges des agents ? si par exemple un bon nombre d'agent devant partir à la retraite ces prochaines années sont des rieurs ou agents de catégorie C, on ne peut pas faire autrement que de les remplacer. Il faut peut-être pondérer ce qui a été dit en matière de prévision des effectifs et s'appuyer sur une prévision des départs à la retraite.

Dominique DELATTRE : c'est une bonne question. Simplement, dans les modifications de l'organisation qui sont prévisibles demain, notamment sur la refonte de la collecte, sur la possibilité pour certaines communes de passer de C1 à C0.5, il convient d'être prudent. Il y a aussi le contrôle d'accès qui va amener une réorganisation. La décision qui a été prise est qu'il n'y aura pas de stagiairisation des CDD qui le méritent sur l'emploi qu'ils ont exercé au SMAV. Aujourd'hui, nous

sommes aussi nous avons une quarantaine de CDD qui permettent de faire le tampon entre ce qui est fixe et ce qui va changer.

Eric POULAIN : Le SMAV est un outil de service, les propriétaires du SMAV sont les habitants qui paient pour qu'on les débarrasse de leurs ordures ménagères. Aujourd'hui, je ne suis pas certain que celui qui habite au fond de la campagne ou celui qui habite au cœur d'Arras s'intéresse à la difficulté intellectuelle qui s'installe dans ce réseau, avec des différences de tarifs. C'est créer le problème où il n'y en a pas. Le problème est celui de la représentativité.

Jean-Jacques COTTEL : Je pense que la solidarité n'est pas un vain mot. Je ne veux pas rentrer dans le détail, mais nous avons un travail à faire sur la collecte, il y a le problème des déchèteries qui se posent, il y a l'augmentation du coût des déchets. Aujourd'hui, même si c'est un budget de transition, je me félicite du travail qui a été réalisé. Je remercie le travail du président et des Vice-Présidents ayant travaillé là-dessus. Nous arrivons à quelque chose qui peut satisfaire les uns et les autres et qui nous donnent une 1ère réponse, nous nous étions opposés l'an dernier et je trouve que ce travail a été fait de façon consensuelle. Ces propositions nous permettent d'avancer et de réfléchir avec plus de sérénité. Voilà l'état de ma réflexion ce jour.

Michel SEROUX : Pour répondre à Cédric DELMOTTE, qui nous explique qu'il faudrait une réponse rapide et que le bureau d'études est à notre disposition : c'est dommage que vous n'ayez pas accepté que ce même bureau vienne discuter avec nous lors de l'étude.

Alain CAYET : Je voulais faire remarquer que sur les 31 pages du ROB, il y en a 21 consacrés au RH ce qui est vraiment bien. J'ai regardé les départs sur la période 2022-2026 sur les 28 agents qui partent à la retraite. Nous allons devoir remplacer des gens car ce sont des agents de production. Nous avons beaucoup parlé du budget de transition car au moins nous connaissons la somme à inscrire sur le budget des intercommunalités. Nous ne reviendrons pas sur le sujet. Il n'y a plus de capacité d'investissements. Sur le tableau qui reprend les données, le SMAV est presque à sec, il ne dégage plus de possibilités.

Thierry SPAS : Nous avons pris de plein fouet les conséquences de la TGAP et les conséquences économiques de la crise covid. C'est là où nous avons besoin de la solidarité des adhérents, on ne peut plus travailler à coût égal. On considère qu'il est aussi nécessaire de financer un audit RH et organisationnel afin d'obtenir des économies de fonctionnement. Sur 2021 c'était 1,6 millions qui nous manquaient or nous avons fait 600 000 euros d'économies en 2021.

Alain CAYET : L'emprunt est quasiment du montant de l'investissement.

Thierry SPAS : Maintenant que nous avons échangé, peut-on approuver la bonne tenue du débat d'orientations budgétaires ? Bien.

Guy BRAS : La commune de St Nicolas se propose de ramasser les emballages tous les 15 jours, ainsi qu'à St Laurent. Avec une communication accrue, en allant chez les gens, si cela fonctionne pourquoi ne pas imaginer une collecte ainsi tous les 15 jours de façon pérenne ? En faisant cela nous réglons beaucoup de problèmes financiers.

Reynald ROCHE : J'ai déjà remercié les élus de ces communes et depuis notre échanges les services ont commencé à travailler sur ce sujet.

Thierry SPAS : Je tenais à remercier les membres du bureau et surtout les services qui ont beaucoup travaillé sous la houlette d'Arnaud Ducatez que je tiens particulièrement à remercier. Il y a eu un gros travail en termes de ressources humaines, énormément de travail pour la réduction des risques psycho

sociaux et je voulais mettre en avant un service dont on ne parle pas assez au SMAV, celui du pôle Performances qui fait un travail énorme en matière de chiffres, de données, sous la houlette de Philippe BOUDAILLEZ. Cela permet au SMAV de garder la tête haute et de sortir la tête de l'eau.

Je vous rappelle que le prochain Comité, où nous procéderons au vote du budget 2022 aura lieu le mercredi 2 mars.

Je vous remercie, nous avons épuisé l'ordre du jour.

Le Président lève la séance.